

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-128 du 26 juin 2014

REÇU LE 23 JUIL. 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY

M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

**Objet : Office de Tourisme
Création d'une régie d'Avances et de Recettes**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Office de Tourisme est désormais géré dans le cadre d'un budget annexe de la Collectivité.

Monsieur le Président rappelle également que par délibération du Conseil Communautaire d 02 décembre 2013, une Régie de Recettes a été instituée auprès de l'Office de Tourisme pour permettre d'enregistrer les produits des ventes développés par l'Office de Tourisme.

Monsieur le Président expose ensuite au Conseil de Communauté la nécessité de créer une Régie d'Avances pour permettre de régler les différents frais liés au fonctionnement administratif de l'Office de Tourisme et notamment l'acquisition de cartes de téléphonie prépayées et l'acquisition de jetons pour le fonctionnement des bornes de l'aire de service de camping-cars installée sur la commune de BAPAUME.

Monsieur le Président propose de fixer l'encours de la régie d'avances à 300 €, alors que l'encours de la régie de recettes est fixé à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de modifier la délibération du 02 décembre 2013 instituant une régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme,
- d'instituer auprès de l'Office de Tourisme du Sud Artois une Régie de Recettes et d'Avances pour encaisser les produits des ouvrages et des différents outils de promotion du territoire et des animations ainsi que la vente de produits dérivés, pour la régie de recettes : de payer les petites dépenses courantes, les frais de cartes téléphoniques prépayées, ainsi que les jetons de fonctionnement de l'aire de service de camping-cars,
- de fixer par arrêté les conditions de fonctionnement de cette régie de recettes et d'avances,
- de donner délégation à Monsieur le Président pour prendre toute disposition dans le cadre du fonctionnement de cette régie d'Avances et de Recettes.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 juin 2014 et transmission
en Préfecture le 26 juin 2014.

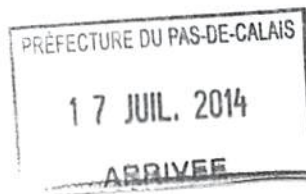
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

17 JUL. 2014

ARRIVÉE